RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01304
Numéro SIREN : 843 037 870
Nom ou dénomination : ABA ONLINE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 6985

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	4 248,00	220,27	4 027,73	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**4 248,00**	**220,27**	**4 027,73**	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	31 368,68		31 368,68	23 771,98
Autres créances	717,70		717,70	
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	141 604,87		141 604,87	82 786,10
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**173 691,25**		**173 691,25**	**106 558,08**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**177 939,25**	**220,27**	**177 718,98**	**106 558,08**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles	38 207,53	
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(7 815,73)
	Résultat de l'exercice	**97 233,25**	**69 023,26**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**146 440,78**	**71 207,53**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 308,35	6 330,55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 546,85	7 500,00
	Dettes fiscales et sociales	19 223,00	16 920,00
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	200,00	4 600,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**31 278,20**	**35 350,55**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**177 718,98**	**106 558,08**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	97 233,25	69 023,26
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	31 278,20	35 350,55
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ABA ONLINE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 381, chemin des Campons
06480 LA COLLE SUR LOUP
843 037 870 RCS CANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 2 MAI 2022

Les associés de la société ABA ONLINE (ci-après désignée la « **Société** »), ont pris les décisions ci-dessous conformément aux stipulations de l'article 25 des statuts de la Société.

Participent à l'acte :

Madame Hélène ABDELNOUR, née le 3 octobre 1977 à BEYROUTH (Liban), de nationalité française, demeurant 381, chemin des Campons – 06480 LA COLLE SUR LOUP ;

Monsieur Gonzalo CRESPO SANCHEZ, né le 24 août 1977 à BARCELONE (Espagne), de nationalité espagnole, demeurant 381, chemin des Campons – 06480 LA COLLE SUR LOUP.

Les associés reconnaissent qu'ils ont eu suffisamment de temps et qu'ils ont été suffisamment informés pour prendre les décisions ci-après, au vu notamment des documents ci-dessous :

- le rapport de la Présidente ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le texte des décisions proposées.

Les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Distribution en numéraire d'un dividende de 40.000 euros nets ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
(*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

Les Associés, connaissance prise du rapport de gestion de la Présidente,

APPROUVENT les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de **97.233,25 euros**.

APPROUVENT également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les Associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, les Associés donnent à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat)

Les Associés,

En conséquence de la décision qui précède,

DECIDENT d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **97.233,25 euros** de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	97.233,25 euros
Affectation	
Distribution de dividendes	57.143,00 euros
Au compte « Autres réserves »	40.090,25 euros
Totaux	**97.233,25 euros**

Du fait de l'affectation ci-dessus, le solde du compte «Autres réserves » s'élève à 78.297,78 et les capitaux propres d'un montant de 89.297,78 euros, demeurent supérieurs à la moitié du capital social.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende par action est de 4 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les associés personnes physiques domiciliés en France, sont soumis, lors de la mise en paiement du dividende, à un prélèvement forfaitaire unique de 30 %, à savoir :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

La somme correspondant à ces prélèvements est prélevée du montant du dividende attribué à chaque associé et versée par la société directement au Trésor public.

A ce titre, la société doit établir une déclaration n° 2777 et verser au Trésor public les sommes retenues correspondant à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. La déclaration doit être transmise par voie électronique. Cette obligation de télédéclaration s'accompagne d'une obligation de télépaiement. La télédéclaration de la déclaration et le télépaiement devront être opérés au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que par décisions unanimes en date du 4 décembre 2021, un dividende de 22.000 euros prélevés sur le compte « Autres réserves » a été versé aux associés

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

Les Associés,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

APPROUVENT les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés **CONFERENT** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra au regard des décisions ci-dessus.

*

* *

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Madame Hélène ABDELNOUR

Monsieur Gonzalo CRESPO SANCHEZ